

From: gilours@orange.fr

Sent: Tuesday, September 11, 2018 5:42 AM

To: [alain](#)

Subject: Fw: autorisation

Bonjour Madame Carole DARNAULT,
2018 LR + AR AVEC CHRONOPOST

RENAGE, MARDI 11 SEPTEMBRE

Je vous ai envoyé par LR + AR les docs pour LA GRANDE FABRIQUE marque déposée INPI, et l'arrêté d'inscription aux monuments historiques de la Préfecture de Région pour la moitié de l'ancienne usine Montessuy et Chomer intitulé : "l'ancienne grande fabrique". Vous y noterez également le nom officialisé que l'État, dans ce cadre d'inventaire des monuments historiques, donne pour le bâtiment communal à savoir : "l'ancien réfectoire dit Bâtiment FALLER".

Si vous deviez faire votre jeu de cartes et publier des photos de bâtiments se trouvant ZA de la Vallée, vous savez donc comment légender convenablement.

La commune de RENAGE avait l'intention de JOUER AUX CARTES PJ1 et le projet fut abandonné peut-être parce que j'en ai édité un avant : c'est juste le nombre d'anciennes cartes postales différentes qui m'a bien obligé de faire un jeu de cartes. On vous aura donc dit que j'étais exigeant sur toute communication concernant ma société et C'EST TOUT À FAIT NORMAL PJ2. Il m'est arrivé avec succès d'avertir des personnes physiques et morales, pour la faire respecter. Sauf une seule fois où on m'a balancé le courriel dont une partie est écrite en PJ ZÉRO. Bien entendu vous constaterez que tout ce qui concerne les notions de FORUM ET DE CITOYENNETÉ n'ont rien à voir avec la politique et que les mots FORUM et CITOYEN non plus selon le TRACT PJ3.

La perversité d'Amélie GIRERD la maire de RENAGE sème le malheur du monde en nommant mal les choses sur un plan, un bulletin municipal comme elle l'aurait fait en vous manipulant vous et la personne morale que vous présidez avec un jeu de cartes aussi mais cette fois-ci qu'elle aura pris grand soin de faire faire par d'autres pour mieux planquer son jeu (son "JE" ?).

Vous aurez pigé avec d'autres documents joints les raisons de ma méfiance pour toutes demandes concernant la communication de ma société si elles ont directement ou indirectement quelque chose à voir avec la politique de l'amère et sa bande et aussi parce que "vous avez été approché [récupéré ?] par RENAGE" comme me l'avait dit Alain DEZEMPTE le maire de RIVES. C'est suspect...

Dans ces conditions il me paraît INDISPENSABLE et DONC de ne pas donner une suite favorable à votre demande de voir figurer LA GRANDE FABRIQUE marque déposée INPI (et non pas la chapelle de la Grande Fabrique d'ailleurs).

Messieurs Sébastien PERRET et Fabrice SAMSOEN contactés et vus hier, propriétaires de bâtiments Z.A. de la Vallée ne vous donnent pas leurs autorisations non plus.

Monsieur Gérard NARDON qui avait oublié de rajouter la phrase de non-autorisation a corrigé son courrier accompagné du mien joints à la présente (LES REFUS PJ 4). Je vous demanderai de bien vouloir prendre en compte l'erreur de Monsieur Gérard NARDON mille fois excusés car en difficultés, étant placé sous curatelle renforcée : je sais que vous ne ferez pas comme l'amère de RENAGE qui, quand il avait refusé que sa propriété privée soit dans le dossier de demande d'inscription à l'inventaire déposé par la mairie et qu'il avait demandé à ce que la photo représentant son bâtiment fut enlevée du site internet de la commune, n'avait pas tenu compte de ses "NON", adorant achever les personnes fragiles qui ont un genou à terre (d'où ses futures créations de ses assocés TTP & JCB cf courrier du maire de RIVES accompagnant cet écrit). J'ai l'intime conviction que vous, vous êtes du côté de l'Humain, de l'Être et de la Dignité.

J'ai bien noté que vous avez une réunion ARAMHIS pour décider des photos qui illustreront votre jeu de cartes ce jeudi 13 / 09 et que vous ferez le nécessaire pour respecter nos choix d'hommes libres.

Recevez mes cordiales salutations qu'accompagnent mes remerciements.

Gilles MICHEL CERFAC le président ACRECF le président (TEXTOS ARAMHIS CERFAC PJ 5)

P Avant d'imprimer, ayez une pensée pour notre environnement

*** Les informations et pièces jointes contenues dans le présent mail sont soumises au secret des correspondances privées. A ce titre, celles-ci sont confidentielles, privilégiées et destinées aux seules personnes mentionnées comme destinataires.*

Si vous n'avez pas la qualité de destinataire mentionnée sur ce mail, nous vous remercions de procéder aussitôt à la destruction de celui-ci reçu par erreur.

Les éléments contenus dans ce mail ne devront pas être divulgués ou copiés sans l'autorisation expresse de leur auteur.

Bravo et merci aux Juges de la République Française pour avoir relaxés Orelsan et Guy Bedos pour leur insulte et leur injure.

Répondre stop pour désinscription.

From: [Carole Darnault](#)

Sent: Thursday, March 29, 2018 6:18 PM

To: gilours@orange.fr

Subject: autorisation

Bonjour,

L'association Aramhis projette de faire un jeu de cartes patrimonial ayant pour thème la commune de Renage. Les cartes seront agrémentées de photos du patrimoine de la commune (industriel, religieux etc) faites par nous. Nous avons fait auparavant de même pour la commune de Rives, il y a deux ans.

La chapelle de la Grande Fabrique étant un des plus beaux éléments patrimoniaux de la commune, il nous paraît indispensable d'en mettre une photo. Nous autorisez-vous donc à mettre la photo ci-dessus (faite par nous) sur une des cartes ? Le site internet d'Aramhis localisera comme pour Rives chaque élément du patrimoine : pour la chapelle, nous ajouterions bien sûr un lien vers le site de la Grande Fabrique.

Cordialement :

Carole Darnault, présidente d'Aramhis.